

La Présidente

ARRÊTÉ
PRESCRIVANT L'OUVERTURE
D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE
PORTANT SUR LA DÉCLARATION DE PROJET
« SCHUTZENBERGER » À SCHILTIGHEIM
EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN
LOCAL D'URBANISME (PLU) DE L'EUROMÉTROPOLE
DE STRASBOURG

La Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg :

- vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.101-1 à L.101-3, L.151-1, L.151-2 et L.153-36 à L.153-44, L.153-49 et suivants et L.300-6
- vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5217-2
- vu le Code de l'environnement et notamment les articles L.123-1 à L.123-19 et R.123-1 à R.123-27
- vu le Plan local d'urbanisme (PLU) de l'Eurométropole de Strasbourg dans sa dernière version
- vu la délibération du Conseil municipal de Schiltigheim en date du 24 septembre 2024 donnant un avis favorable aux objectifs et modalités de la concertation préalable portant sur le projet de déclaration de projet « Schutzenberger », au titre des articles L.103-2 et suivants du Code de l'urbanisme
- vu la délibération du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 4 octobre 2024 approuvant les objectifs et modalités de la concertation préalable portant sur le projet de déclaration de projet « Schutzenberger », au titre des articles L.103-2 et suivants du Code de l'urbanisme
- vu la concertation préalable qui s'est déroulée pendant toute la durée de l'élaboration du projet de déclaration de projet et qui a intégré un temps fort de consultation du public du 4 novembre 2024 au 6 décembre 2024 inclus
- vu la délibération du Conseil municipal de Schiltigheim en date du 4 février 2025 donnant un avis favorable au bilan de la concertation

- vu la délibération du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 7 février 2025 arrêtant le bilan de la concertation
- vu le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint du 10 avril 2025
- vu l'avis de l'autorité environnementale rendu le 23 mai 2025
- vu la décision du Tribunal administratif de Strasbourg en date du 2 juin 2025 de désigner un commissaire enquêteur et un commissaire enquêteur suppléant
- vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique

ARRÊTE

Article 1^{er} : Objet

La présente enquête publique, conformément à l'article L.123-1 du Code de l'environnement, vise à assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers dans le cadre de la déclaration de projet « Schutzenberger » à Schiltigheim emportant mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme (PLU) de l'Eurométropole de Strasbourg.

L'enquête publique porte sur l'intérêt général de la déclaration de projet Schutzenberger et la mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme (PLU) de l'Eurométropole de Strasbourg.

Article 2 : Coordonnées du maître d'ouvrage de la procédure soumise à enquête publique

Eurométropole de Strasbourg
1, Parc de l'Etoile
67076 STRASBOURG Cedex
Tél. : +33 (0)3 68 98 50 00

Article 3 : Décisions susceptibles d'être adoptées au terme de l'enquête publique et autorité compétente pour l'approbation

À l'issue de l'enquête, deux décisions sont susceptibles d'être adoptées :

- avis du Conseil de la Ville de Schiltigheim sur la déclaration de projet « Schutzenberger » à Schiltigheim emportant mise en compatibilité du PLU de l'Eurométropole de Strasbourg ;
- déclaration de l'intérêt général du projet et approbation de déclaration de projet « Schutzenberger » à Schiltigheim emportant mise en compatibilité du PLU de l'Eurométropole de Strasbourg par le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg.

Article 4 : Désignation d'un commissaire enquêteur

En vue de réaliser l'enquête publique relative à l'objet cité à l'article 1^{er}, le Tribunal administratif de Strasbourg a désigné, en date du 2 juin 2025, M. Jean BIEWER en qualité de commissaire enquêteur et M. Yves KLEISER en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Article 5 : Durée de l'enquête publique

L'enquête publique se déroulera du **lundi 25 août 2025 au vendredi 26 septembre 2025 inclus**, soit une durée de 33 jours consécutifs.

Article 6 : Consultation du dossier d'enquête publique et présentation des observations

Le siège de l'enquête publique est :

Service Aménagement du territoire et projets urbains – 4^{ème} étage
Ville et Eurométropole de Strasbourg
1, Parc de l'Etoile
67076 STRASBOURG Cedex

Le dossier d'enquête publique relatif à ce projet pourra être consulté par le public, de la manière suivante :

- sur support papier et numérique (poste informatique en libre-service) au siège de l'enquête publique aux jours et heures suivantes : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ;
- sur support papier en mairie de Schiltigheim aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- via l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6462>

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique par une demande écrite adressée au siège de l'enquête publique.

Un registre pour le projet de déclaration de projet « Schutzenberger » est mis à la disposition du public en mairie de Schiltigheim et au Centre administratif, siège de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg, lui permettant d'y consigner ses observations.

En outre, le public peut transmettre ses observations ainsi que toute correspondance relative à l'enquête par courrier au commissaire enquêteur. Les courriers sont à faire parvenir, avant la clôture de l'enquête, à l'adresse suivante :

*Monsieur le Commissaire enquêteur
en charge de l'enquête publique « Schutzenberger »
Service Aménagement du territoire et projets urbains
Ville et Eurométropole de Strasbourg
1, Parc de l'Etoile
67076 STRASBOURG Cedex*

Les observations peuvent également être transmises par voie électronique, *via* l'adresse courriel suivante : enquete-publique-6462@registre-dematerialise.fr, ou *via* un registre dématérialisé sécurisé disponible à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6462>. Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé.

Elles seront enregistrées du lundi 25 août 2025 à partir de 8h30 jusqu'au :

- vendredi 26 septembre 2025 à 18h pour les registres au format papier déposés au siège de l'enquête publique et à la mairie de Schiltigheim ;
- vendredi 26 septembre 2025 à 23h59 pour les observations déposées par voie électronique.

Les observations envoyées par courrier sont tenues à la disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais. Les observations électroniques demeurent en ligne durant toute la durée de l'enquête publique.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

En outre, concernant les avis exprimés de manière dématérialisée, et sauf mention contraire, les noms, prénoms et coordonnées des contributeurs ne seront pas anonymisés.

Article 7 : Permanences d'accueil du public par le commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, aux dates et lieux suivants :

Date	Heures	Lieu de permanence
Lundi 25 août 2025	9h à 12h	Mairie de Schiltigheim
Mercredi 3 septembre 2025	14h à 17h	Mairie de Schiltigheim
Jeudi 11 septembre 2025	9h à 12h	Mairie de Schiltigheim
Samedi 20 septembre 2025	9h à 12h	Mairie de Schiltigheim
Vendredi 26 septembre 2025	15h à 18h	Mairie de Schiltigheim

En complément des permanences organisées, une visite de l'ancienne brasserie Schutzenberger sera proposée au public dans le respect des mesures de sécurité, le samedi 13 septembre 2025 à partir de 10h. Le point de rendez-vous de la déambulation se situe devant l'entrée du site, au 8 rue de la Patrie à Schiltigheim.

Article 8 : Consultation du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés au siège de l'enquête publique ainsi que sur le site internet de l'Eurométropole de Strasbourg pendant une durée d'un an à compter de leur réception par la Métropole.

Article 9 : Existence d'une évaluation environnementale

Le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de l'Eurométropole de Strasbourg fait l'objet d'une évaluation environnementale. Elle complète et apporte des évolutions à l'évaluation environnementale initiale du PLU, au regard des propositions d'évolutions contenues dans le dossier de déclaration de projet.

La Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) a donné son avis sur l'évaluation environnementale de la déclaration de projet, en date du 23 mai 2025. Cet avis est joint au dossier d'enquête publique.

Article 10 : Information sur le projet

Les informations et études préalables relatives à la déclaration de projet « Schutzenberger » à Schiltigheim emportant mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme de l'Eurométropole de Strasbourg peuvent être demandées à :

*Monsieur Emmanuel SOUDANT
Service Aménagement du territoire et projets urbains
Ville et Eurométropole de Strasbourg
1, Parc de l'Etoile
67076 STRASBOURG Cedex*

emmanuel.soudant@strasbourg.eu – Tél. : +33 (0)3 68 98 81 08

Article 11 : Publicité et affichage de l'avis d'enquête publique

Un avis portant les indications figurant au présent arrêté sera publié 15 jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, en caractères apparents, dans les deux journaux désignés ci-après :

- les Dernières Nouvelles d'Alsace ;
- les Affiches d'Alsace et de Lorraine.

Envoyé en préfecture le 05/08/2025

Reçu en préfecture le 05/08/2025

Publié le

ID : 067-246700488-20250805-PLU_20250805-AR

S'LO

L'avis d'enquête publique sera affiché au Centre administratif de l'Eurométropole de Strasbourg, sur le site de l'ancienne brasserie Schutzenberger au 8 rue de la Patrie, 67300 Schiltigheim, publié électroniquement sur la page des actes administratifs de l'Eurométropole de Strasbourg : <https://data.strasbourg.eu/pages/publiactes0/>, à la mairie de Schiltigheim à l'emplacement habituel d'affichage municipal. Il sera également publié à cette adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/6462>

Article 12 :

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Préfet du Bas-Rhin ;
- M. le Président du Tribunal administratif de Strasbourg ;
- Mme la Maire de Schiltigheim ;
- M. le Commissaire enquêteur ;
- M. le commissaire enquêteur suppléant.

Fait à Strasbourg, le - 5 AOUT 2025



Pia IMBS
Présidente

Transmis à M. le Préfet le : - 5 AOUT 2025

Affiché à compter du : - 8 AOUT 2025

Certifié exécutoire le : - 8 AOUT 2025
(article L. 2131-1 et 2 du Code général
des collectivités territoriales)

Pour ampliation,
Strasbourg, le 5 août 2025



Guillaume SIMON
Chef de Service